

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-214 du 26 Juillet 1995

chargéart Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE,
Ministre du Développement Rural de
l'intérim de Monsieur Théodore HOLO,
Ministre chargé des Relations avec les
Institutions, Porte-Parole du Gouver-
nement pour compter du 26 Juillet 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 26 Juillet 1995, Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE, Ministre du Développement Rural est chargé de l'intérim du Ministre chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement pendant l'absence de Monsieur Théodore HOLO.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 26 Juillet 1995

Pour le Président de la République,
et par délégation, le Ministre d'Etat
chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense Natio-
nale,



Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 ME-DN 2 SCG 2 MRI-PPG-MDR 6 AUTRES
MINISTERES 16 DEPARTEMENTS JORB 1.-